



Pierre Savy

**Les princes et les Juifs
dans l'Italie
de la Renaissance**

Le nœud gordien

puf

Les princes et les Juifs
dans l'Italie de la Renaissance

LE NŒUD GORDIEN
COLLECTION DIRIGÉE PAR

Lucien Bély
Claude Gauvard
Jean-François Sirinelli

Les princes et les Juifs dans l'Italie de la Renaissance

PIERRE SAVY



ISBN 978-2-13-085212-4

Dépôt légal — 1^{re} édition : 2023, avril

© Presses Universitaires de France / Humensis, 2023
170 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

Pour Ruben, Jérémie et Ariel.

Avant-propos

Ce livre est la version remaniée du « mémoire inédit » d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) soutenue à l'université d'Avignon, le 16 février 2022, au terme d'une dizaine d'années durant lesquelles l'étude des politiques des princes du Nord de l'Italie à l'égard des Juifs a constitué mon occupation de recherche essentielle – à l'Université Gustave Eiffel, puis, en 2015-2016, en accueil en délégation au CNRS, et, enfin, depuis 2016, à l'École française de Rome. Je remercie chaleureusement ces institutions et l'ensemble de leurs personnels, sans oublier l'université d'Avignon, où j'ai trouvé un accueil bienveillant et efficace.

Je remercie aussi les nombreuses personnes que j'ai pu solliciter durant toutes ces années : je le fais ici avec un grand plaisir – mais avec aussi deux craintes, celle de mal dire ma gratitude à leur égard et celle d'en oublier certaines. Je pense à une aide ponctuelle ou à un soutien au long cours, à des échanges scientifiques ou techniques, à des conseils avisés ou à des enseignements dispensés dans le cadre de séminaires, à la simple mais précieuse indication d'un document ou d'une référence bibliographique ou à des discussions enrichissantes que j'ai pu avoir avec elles, au fil des années. Il s'agit, en somme, d'une forme de compagnonnage qui m'a accompagné dans ces années et témoigne que ce modeste travail, comme tout travail intellectuel, est collectif. Merci, donc, à Guido Bartolucci, Katell Berthelot, Patrick Boucheron, Franco Bruni, Geneviève Bühner-Thierry, Marina Caffiero, Brian A. Catlos, Pierre Chambert-Protat, Céline Dauverd, Marie Dejoux, Federico Del Tredici, Claude Denjean, Serena Di Nepi, Anna Esposito, Elisabetta Filippini, Dana Fishkin, Marco Folin, Antoine Franzini, Michaël

Gasperoni, Stéphane Gioanni, Sylvie Anne Goldberg, Benoît Grévin, Paolo Grillo, Alessandro Guetta, David Henkin, Ivan Jablonka, Fabrice Jesné, Audrey Kichelewski, Judith Kogel, Maurice Kriegel, Nicolas Laubry, Brigitte Marin, François Menant, Giuliano Milani, Nicolas Minvielle Larousse, Maria Giuseppina Muzzarelli, Évelyne Oliel-Grausz, Annick Peters-Custot, Laura Pettinaroli, Jean-Pierre Rothschild, Michel et Nicole Savy, Nicolas Schapira, David Schreiber, Juliette Sibon, Francesco Somaini, Francesco Storti, Daniel Tollet, Gian Maria Varanini, Giuseppe Veltri, Alessandra Veronese, Catherine Virlouvét, Laurent Vissière et à d'autres encore, dont la générosité et les idées m'ont immensément aidé.

Je poursuis en remerciant les membres du jury de cette HDR. Leurs noms auraient pu aussi bien figurer dans le paragraphe précédent : mais d'avoir, en outre, accepté de jouer ce rôle leur vaut une mention particulière. Il s'agit d'abord de Guido Castelnuovo, mon « garant », dont la disponibilité et la clairvoyance n'ont jamais fait défaut, et d'Isabella Lazzarini, Olivier Mattéoni, Marilyn Nicoud, Claire Soussen et Giacomo Todeschini, qui m'ont fait l'amitié de m'aider et l'honneur de bien vouloir lire et évaluer ce travail et de me faire partager, lors de la soutenance, leurs impressions de lecture, leurs critiques, leurs remarques, qui m'ont grandement aidé à transformer le mémoire en livre.

Ce travail de transformation aboutit grâce aux Presses universitaires de France, que je remercie vivement, et à Claude Gauvard, qui m'a fait l'honneur d'accepter ce livre dans la collection « Le Nœud gordien » et a formulé de précieuses remarques sur mon travail.

Je dois enfin une mention particulière à Carole Mabboux, qui m'a aidé sur tous les plans tout au long de la dernière phase de ce travail. Je ne saurais exprimer ni exagérer ma gratitude à son égard.

Introduction

Aux XIV^e-XV^e siècles, on observe en Italie un processus politico-institutionnel majeur : la construction des « États régionaux¹ », soit des États de taille plus ample que les formations politiques qui existaient à l'âge communal, lesquelles étaient d'échelle urbaine, au moins dans l'Italie du Centre et du Nord. En découle une « simplification » de la carte politique² : des États disparaissent (comme les seigneuries de Terre ferme qu'« avale » l'État vénitien les unes après les autres), des structures politiques sont, sinon parfaitement abolies, du moins englobées dans d'autres, plus vastes. Laissons ici de côté la vaste question de savoir si cette carte simplifiée révèle une quelconque « modernité », voire permet son avènement. Mais précisons que la réduction effective du nombre d'entités étatiques est sujette à caution, comme l'ont montré de récents travaux exploitant, au plus près de la documentation, les listes de signataires des traités diplomatiques du XV^e siècle : ces entités sont en fait

1. Le thème de la construction des États régionaux et celui, plus vaste encore, des origines et de la modernité de l'État ont occupé l'historiographie italienne pendant des décennies, des années 1970 aux années 2000, si bien qu'il existe sur eux une bibliographie considérable. Pour une première approche, voir Giorgio CHITTOLINI, *La formazione dello Stato regionale e le istituzioni del contado. Secoli XIV e XV*, Turin, Einaudi, 1979 ; Gian Maria VARANINI, « Dal Comune allo stato regionale », dans Nicola TRANFAGLIA et Massimo FIRPO (dir.), *La Storia. I grandi problemi dal medioevo all'età Contemporanea*, 2, *Il Medioevo. 2. Popoli e strutture politiche*, Turin, UTET, 1986, p. 689-724 ; Giorgio CHITTOLINI, Anthony MOLHO et Pierangelo SCHIERA (dir.), *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italia fra medioevo ed età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1994 ; et Andrea GAMBERINI et Isabella LAZZARINI (dir.), *The Italian Renaissance State*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, en particulier les textes rassemblés dans la deuxième partie, « Themes and Perspectives ».

2. Sur ce phénomène, voir en particulier Isabella LAZZARINI, *L'Italia degli Stati territoriali. Secoli XIII-XV*, Rome et Bari, Laterza, 2003, p. 75-76 et *passim*.

restées fort nombreuses, si bien que les belles (belles parce que claires) cartes de l'Italie du temps ne comptant qu'une dizaine d'aplats de couleur paraissent trompeuses ou, disons plutôt, sont une représentation, une parmi d'autres, de l'espace politique. Car, en dépit de ce processus majeur, l'espace que l'on appelle aujourd'hui Italie demeure très fragmentaire : au sud, le Royaume de Naples, sous domination angevine puis aragonaise, couvre une partie importante de la Péninsule, théoriquement placée sous la souveraineté d'un autre État, le vaste État pontifical, au cœur duquel se trouve Rome, au centre de l'Italie ; tandis que plus au nord, on trouve une foule d'entités politiques, diverses par leur taille, leur structure territoriale, leur histoire, leur matrice¹, leur niveau d'« étaticité » et de souveraineté (dépendants théoriquement du pape ou de l'empereur ou ne dépendant de personne) et bien d'autres critères encore. Les principales puissances sont le duché de Milan, les républiques de Venise et de Florence ; mais on doit se garder d'oublier le duché de Savoie, entité puissante, étendue de part et d'autre des Alpes et particulièrement riche d'enseignements, notamment en raison de ce statut de « terre de passage² ». Il ne faut pas davantage oublier la république de Gênes, les États des Este (englobant notamment les villes de Ferrare et Modène), Mantoue, la république de Lucques et celle de Sienne, le Montferrat, Saluces. On arrive à une douzaine d'entités territoriales qui peuvent apparaître sur certaines cartes, plus donc que les cinq puissances parfois présentées comme signataires des traités de paix du xv^e siècle ; mais on pourrait compter, en fait, des dizaines voire plus d'une centaine de ces entités³.

L'Italie « centro-septentrionale » (*Italia centro-settentrionale*) a cependant une certaine unité, que lui confèrent l'héritage communal et la culture politique spécifique qui en découle, au-delà de ses expressions politiques réelles, visibles en particulier dans les différents régimes poli-

1. Sur les matrices des États et, plus en général, sur les types d'États et les manières permettant aux historiens de les ordonner, nous nous permettons de renvoyer à Pierre SAVY, « Gli Stati italiani del xv secolo : una proposta sulle tipologie », *Archivio storico italiano*, 606, 2005, p. 735-759.

2. Un « *Transit- und Brückenland* », pour citer le titre du livre de référence sur les Juifs de Savoie, Thomas BARDELLE, *Juden in einem Transit- und Brückenland. Studien zur Geschichte der Juden in Savoyen-Piemont bis zum Ende der Herrschaft Amadeus VIII*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1998.

3. Voir Francesco SOMAINI, *Geografie politiche italiane tra Medio Evo e Rinascimento*, Milan, Officina libraria, 2012, et Federica CENGARLE et Francesco SOMAINI, « “Geografie motivazionali” nell'Italia del Quattrocento. Percezioni dello spazio politico peninsulare al tempo della Lega italiana (1454-55) », *Semestrale di Studi e Ricerche di Geografia*, 28, 1, 2016, p. 43-60, où on lit, p. 47, qu'il y a bien cinq puissances majeures « e non meno di 115 soggetti di rango medio e minore (tra collegati, aderenti e raccomandati) di quelle potenze ».

tiques en vigueur – un point sur lequel on reviendra abondamment dans notre livre. Or ce critère d'« histoire générale¹ » se double d'un critère pertinent en termes d'histoire juive : en effet, c'est à Rome (et dans l'État pontifical) et au nord de Rome, dans cette Italie communale et post-communale, que, à la fin de la période considérée, vivent toutes les communautés juives de la Péninsule tandis que, auparavant, la majorité d'entre elles vivait dans le Midi de l'Italie. Émigrations, expulsions, conversions et persécutions ont marqué la fin de ces communautés méridionales, longtemps paisibles et illustres, dont le sort a commencé de tourner à la fin du XIII^e siècle². Il est possible de conduire une étude d'ensemble, comparative, de l'histoire de ces communautés dans leurs rapports avec la société majoritaire et, plus précisément, avec les pouvoirs publics ; et, dans une perspective nullement internaliste d'histoire des communautés juives, de voir ce que leur histoire révèle de l'histoire des pouvoirs publics. Ce sera l'objet de notre livre, qui se focalisera sur les États princiers du Nord, sans prétention à l'exhaustivité mais en concentrant l'attention sur le duché de Milan et celui de Savoie, les États des Este, Mantoue et, quand le régime princier semble s'y être imposé, Florence – en laissant donc les républiques hors du champ de l'investigation mais aussi en laissant de côté la grande monarchie méridionale, précisément parce qu'elle est une vraie monarchie. Nous omettrons aussi le pape, le « *papal prince* », selon l'heureuse formule de Paolo Prodi³, qui, tout prince qu'il soit, doit rester en dehors de notre livre pour des raisons de documentation, de bibliographie, de mesure, mais aussi, et surtout, de singularité : la sacralité et la mission universelle changent considérablement la donne, surtout s'agissant de la politique à l'égard d'un groupe défini aussi, sinon uniquement, par son identité religieuse.

1. Pour reprendre la catégorie en usage, précisément, dans les études juives, dans le monde académique israélien notamment, qui distingue entre « histoire générale » et « histoire juive » : c'est un critère d'histoire générale au sens où le régime communal puis seigneurial et enfin princier en place dans bon nombre d'États italiens ne doit pas grand-chose à l'« histoire juive ».

2. Voir Lellia CRACCO RUGGINI, « Note sugli Ebrei in Italia dal IV al XVI secolo », *Rivista storica italiana*, 76, 1964, p. 926-956 (édition consultée), repris dans Lellia CRACCO RUGGINI, *Gli ebrei in età tardoantica : presenze, intolleranze, incontri*, Rome, Edizioni di storia e letteratura, 2011, p. 950 : « Bisogna aspettare l'ultimo ventennio o decennio circa del '200 per cogliere un effettivo, concreto peggioramento nella condizione degli ebrei di tutta l'Italia centro-meridionale, delle violenze e dei soprusi a Trani, a Salerno a Napoli, a Taranto, e così via. »

3. Ou, pour être plus exact, celle de la traduction anglaise du grand livre de Paolo Prodi (Paolo PRODI, *Il Sovrano pontefice : un corpo e due anime, la monarchia papale nella prima età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1982) : *The Papal Prince : One Body and Two Souls. The Papal Monarchy in Early Modern Europe*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1987.

Pour des raisons historiques et historiographiques – et même en excluant l'État pontifical et les républiques –, telle étude des politiques princières à l'égard des Juifs en Italie du Nord n'est pas chose aisée. Les Juifs d'Italie sont très dispersés, en « communautés » réduites et nombreuses. Dispersion à laquelle correspond une situation comparable dans l'historiographie, où l'on rencontre le tour très « monographique » – le plus souvent, au sens de limité à un seul lieu – de l'historiographie italienne : tour bien connu et bien attesté, y compris quand il s'agit de l'histoire des Juifs¹. Cette tendance à concentrer le travail sur un lieu, un espace politique donné (ville, seigneurie, État), a pour elle de solides arguments : la cohérence du propos, son caractère exhaustif, lui-même garanti par l'exhaustivité de la maîtrise de la bibliographie et du dépouillement de la documentation disponible, sont des attraits appréciables. Mais elle ne doit pas dissuader les historiens de proposer une vision plus surplombante de ces réalités et de tenir un discours plus ample, fût-il plus risqué, d'autant que, s'agissant des Juifs (mais pas seulement d'eux), les réseaux familiaux ou les réseaux de l'activité économique débordent les frontières politiques, à quoi s'ajoute l'importance de leurs migrations, dans la longue durée². Les frontières des États ne sont pas celles des hommes et des femmes : les Juifs sont par elles déterminés, sans doute, mais pas entièrement – pas plus que n'importe quel autre groupe humain. Ils ont leur réseau, leur « *res publica Hebreorum* » (« république des Juifs »), a-t-on pu dire³, qui suit d'autres fron-

1. Sur ces aspects et la prégnance du modèle « History of the Jews in... », voir les remarques de Michele LUZZATI, « Northern and Central Italy: Assessment of Research and Further Prospects », dans Christoph CLUSE (dir.), *The Jews of Europe in the Middle Ages (Tenth to Fifteenth Centuries)*, Turnhout, Brepols, 2004, p. 191-199, p. 192-193, et la vision d'ensemble offerte par Alfred HAVERKAMP, « Ebrei in Italia e in Germania nel Tardo Medioevo. Spunti per un confronto », dans Uwe ISRAEL, Robert JÜTTE et Reinhold C. MUELLER (dir.), « *Interstizi*. Culture ebraico-cristiane a Venezia e nei suoi domini dal Medioevo all'età moderna, Rome, Edizioni di storia e letteratura, 2010, p. 47-100. Sur l'histoire locale, voir encore les réflexions présentées par Maria Giuseppina MUZZARELLI, « Storia degli ebrei e storia locale », dans Maria Giuseppina MUZZARELLI et Giacomo TODESCHINI (dir.), *La storia degli ebrei nell'Italia medievale : tra filologia e metodologia*, Bologne, Istituto per i beni artistici, culturali, naturali della Regione Emilia-Romagna, s. d. [1990], p. 72-80.

2. Nous reviendrons sur le premier point, les réseaux ; sur le second, qui est du reste lié au premier, nous nous permettons de renvoyer à Pierre SAVY, « Mobilité et appartenance dans l'histoire des Juifs d'Italie du Nord avant les ghettos », dans Florence BISTAGNE, Jérémie FERRER-BARTOMEU et Raphaële MOUREN (dir.), *Minorités, migrations, mondialisation en Méditerranée. XIV^e-XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2022, p. 185-204.

3. Sur le thème, stimulant et discutable, de la *res publica Hebreorum*, voir en particulier Michele LUZZATI, « Banchi e insediamenti ebraici nell'Italia centro-settentrionale fra tardo Medioevo e inizi dell'età Moderna », dans Corrado VIVANTI (dir.), *Gli ebrei dans l'Italia, 1, Dall'alto Medioevo all'età dei ghetti*, Turin, Einaudi, 1996 (*Storia d'Italia. Annali*, 11, 1), p. 173-235, p. 212-234.

tières. Aussi laissons-nous ici consciemment hors de l'observation des choses et des lieux qui, dans la vie juive, comptaient considérablement – comme Trévise, ville accueillant une importante communauté, siège d'un tribunal rabbinique, parfois décrite comme la capitale des Ashkénazes d'Italie¹.

Après la tendance au localisme (« histoire des Juifs de... »), évoquons dans l'historiographie des Juifs italiens une autre tendance lourde, de grande valeur mais que nous voulons dépasser ici : l'étude non plus par le lieu, mais par la famille. Magistralement incarnée par Michele Luzzati et continuant de l'être par ses élèves², l'approche est légitime et demeure féconde, mais elle serait inadaptée à notre projet.

Il convient à présent de mieux dire pourquoi nous nous donnons pour thème la « politique juive » (comme on dit parfois en anglais : la *Jewish policy*) des puissances princières de l'Italie du Nord³, avec comme objet premier la politique du prince et comme intuition la perception de l'histoire des Juifs comme pierre de touche de l'État, comme objet permettant, à côté d'autres sans aucun doute, de dévoiler les arcanes de ce pouvoir. L'observation des politiques princières à l'égard de ce groupe révèle à l'historien des aspects fondamentaux du fonctionnement, des valeurs, des forces et faiblesses du pouvoir princier. Il s'agira donc d'une tentative d'écrire l'histoire de la « haute politique » de certains des États les plus puissants du temps, mais par un angle particulier – qui ne nous semble aucunement une niche, toutefois – et par la pratique politique, non par la théorie⁴; une manière en somme de

1. Reinhold C. MUELLER, « Lo status degli ebrei nella Terraferma veneta del Quattrocento : tra politica, religione, cultura ed economia. Saggio introduttivo », dans Reinhold C. MUELLER et Gian Maria VARANINI (dir.), *Ebrei nella Terraferma veneta del Quattrocento*, Florence, Firenze University Press, 2005, p. 2 et 9 [http://www.rm.unina.it/rmebook/index.php?mod=none_Varanini_Ebrei].

2. Le dossier « Ebrei, famiglie e città », *Zakhor. Rivista di storia degli ebrei d'Italia*, 3, 1999 est un bon exemple de la perspective « luzzatienne », avec les monographies sur les Sforza, les Finzi, les Caravita, les Carmi, etc. qu'il propose. Pour ses tenants, une telle approche est justifiée par l'histoire des Juifs eux-mêmes, par la structuration socio-économique de ce groupe, plus que par la documentation. On lit ainsi dans l'introduction au volume, p. 5 : « Si sostiene, e non a torto, che il fulcro della storia degli ebrei in Italia, non soltanto nel periodo precedente alla rivoluzione industriale, vada probabilmente individuato nella famiglia. »

3. On peut songer au modèle forgé, pour le cas romain, par les travaux de Kenneth Stow sur la *papal policy* envers les Juifs ; voir notamment Kenneth STOW, *Popes, Church, and Jews in the Middle Ages. Confrontation and Response*, Aldershot, Ashgate, 2007.

4. *Si parva licet componere magnis*, c'est ce que faisait magistralement Simona CERUTTI, *Étrangers : étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien régime*, Montrouge, Bayard, 2012. L'intérêt des sources pragmatiques à des fins d'histoire de l'idéologie politique est désormais bien connu. Il est par exemple défendu par Andrea GAMBERINI, *La legittimità contesa. Costruzione*

mieux savoir ce qu'était un « prince » dans l'Italie renaissante, mais sans puiser premièrement dans la *trattatistica* (les traités, la littérature politique et philosophique) ou dans les considérations théoriques exprimées par les acteurs politiques de premier plan ; en se situant dans une perspective empirique, en partant de sources non théoriciennes et en s'appuyant premièrement, on l'aura compris, sur les politiques à l'égard des Juifs, pratiquant ce que l'historiographie de langue anglaise appelle volontiers « *thinking with* », ici « *thinking with the Jews* », un effort de *penser* (la politique) *avec* (les Juifs)¹.

Ce travail ne peut avoir d'intérêt que si le concept de « politique juive » ne suppose pas une complète passivité des communautés juives. Au contraire, il faut penser ces politiques de façon ambivalente : voulues par des hommes et des groupes appartenant à la société majoritaire, elles sont à la fois subies par les Juifs et négociées, informées, contournées, pensées, d'une façon ou d'une autre, en somme, déterminées par eux². Du côté du prince, se pose un problème parallèle : d'une part, localement (à l'échelle d'un espace politique donné), il est inexact de considérer le prince comme seul initiateur de la politique à l'égard des Juifs ; et, d'autre part, à une échelle plus vaste (si l'on compare entre eux plusieurs espaces politiques), il est également inexact de considérer que les princes mettaient en œuvre une seule et même politique à l'égard des Juifs. Tout concept englobe des cas divers et celui de « prince » ne fait pas exception : on parlera volontiers ici de « pouvoir princier », jugeant qu'une telle expression a l'avantage d'estomper la figure individuelle du « prince » pour désigner la politique mise en œuvre en son nom – par lui, par ses conseillers, ses officiers, leurs exécutants –, mais le trope ne résout pas toute la difficulté. Une observation triviale : quand le duc signe un acte ou une missive, il en est l'auteur au sens médiéval du terme, c'est-à-dire qu'il donne son autorité au document, mais il n'est pas nécessairement celui qui tient la plume. C'est de ce prince-là, en partie idéal, que nous parlerons le plus souvent. Et l'on devra donc

statale e culture politiche (Lombardia, secoli XII-XV), Rome, Viella, 2016, p. 16. Sur ces écritures, dans une bibliographie abondante, voir récemment Isabella LAZZARINI, *L'ordine delle scritture. Il linguaggio documentario del potere nell'Italia tardomedievale*, Rome, Viella, 2021, en particulier p. 16-17.

1. Remarque et formulation éclairantes que nous devons à Dana Fishkin, que nous remercions.

2. L'idée d'une activité (d'une agentivité, voire d'une *agency*) des Juifs est solidement défendue par Michele LUZZATI, « Florence against the Jews or the Jews against Florence ? », dans Stanislao G. PUGLIESE (dir.), *The Most Ancient of Minorities. The Jews of Italy*, Westport et Londres, Greenwood Press, 2002, p. 59-66, p. 60.

veiller à l'extrême diversité, dans le temps et dans l'espace, des attitudes politiques des gouvernants.

C'est d'attitudes à l'égard des Juifs qu'il s'agit : or ces derniers sont, eux, clairement identifiés, un fait assez rare en histoire et en sciences sociales pour être noté – surtout s'agissant des Juifs, sur l'identité, voire les identités desquels des bibliothèques entières ont été écrites¹. Dans l'Italie renaissante, de tels doutes et passages d'identité n'étaient pas si fréquents : il y avait des passages et des conversions, dans les deux sens (même si les Juifs abandonnant leur religion pour se faire chrétiens étaient plus nombreux que les chrétiens devenant juifs²) et il y avait des doutes et des feuilletages identitaires dans les reins et les cœurs des hommes et des femmes, que l'on sait insondables ; mais, dans l'ensemble, on savait qui était juif et qui ne l'était pas. Il faudra l'apparition et la diffusion du marranisme, au sens littéral et métaphorique de ce terme, et l'apparition d'une conscience nouvelle, celle, disons, de la modernité, pour que les choses changent : un changement qui intervient après l'époque sur laquelle porte notre livre.

Mais revenons aux princes. C'est un fait observé depuis assez longtemps que les princes italiens se montrèrent plus accueillants que les oligarchies à l'égard des Juifs. Il n'y a rien de révolutionnaire dans l'observation selon laquelle les princes ont globalement protégé les Juifs, quitte à les malmener parfois, à les persécuter ou à les chasser soudain, à les ponctionner toujours : cette observation est contre-intuitive si, dans une perspective anachronique, on juge que l'accueil de la diversité religieuse est le fait de régimes républicains, *a priori* meilleurs, et que l'intolérance est le fait des régimes autocratiques, *a priori* moins bons³. Mais d'être contre-intuitive ne la rend pas renversante. L'observation

1. Mais n'est-il pas vrai que, pour citer la formule cinglante d'Emmanuel LEVINAS, *Difficile liberté. Essais sur le judaïsme*, Paris, Albin Michel, 1963, rééd. Paris, Librairie générale française, 1984, p. 78, « s'interroger sur l'identité juive, c'est déjà l'avoir perdue » ?

2. Voir Pierre SAVY, « Autour de la conversion d'Obadiah et de quelques autres (vers 1100). Les pouvoirs face à la conversion à une religion minoritaire », *Archives de sciences sociales des religions*, 182, 2018 (Pierre SAVY et Claire SOTINEL (dir.), « Signes et scènes de la conversion dans l'espace public (Antiquité-période moderne) », p. 207-226.

3. De ce fait, on peut juger que le présent travail consiste en un retournement, limité à l'histoire des Juifs, de la perspective de Hans Baron, qui, dans le chapitre 16 de son grand livre, intitulé « City-State Liberty versus Unifying Tyranny », réfléchissait sur « the period when Florence, in her struggle with Giangaleazzo Visconti, defended civic freedom and finally remained the only antagonist to the threat of despotism » (Hans BARON, *The Crisis of the Early Italian Renaissance : Civic Humanism and Republican Liberty in an Age of Classicism and Tyranny*, Princeton, Princeton University Press, 1955, p. 315).

vaut pour la Lombardie, les États des Este, la Savoie¹, Florence² et d'autres espaces sous domination princière encore. Si notre livre ne sert qu'à affirmer ce point établi, sinon diffusément connu, il est inutile. Déjà Cecil Roth, de façon limpide, en 1946, Attilio Milano en 1963, ou Reinhold Mueller en 1975 l'ont noté : ce dernier écrivait que les républiques urbaines d'Italie s'étaient « montrées plus que les principautés enclines à considérer les prêteurs juifs avec suspicion et mépris » et qu'elles avaient « généralement cherché à les écarter, comme [l'avait] souligné Cecil Roth »³. Ce sont les mots de Mueller ; ceux de Roth méritent d'être médités, ne serait-ce qu'en raison de leur précocité extraordinaire et même s'ils sont discutables :

Les républiques avaient tendance à ne pas voir les Juifs d'un bon œil et, si les circonstances économiques rendaient nécessaire leur installation, ce n'était généralement pas pour longtemps. Les souverains absolus, moins influencés par le fanatisme religieux et plus objectifs dans leur vision politique, étaient plus tolérants.

[...]

Les communautés juives s'épanouissaient le moins là où les anciennes cités-républiques conservaient leur vitalité ; une révolution absolutiste pouvait être suivie de l'établissement d'une communauté juive, tandis qu'une révolution démocratique entraînait parfois sa destruction⁴.

1. Voir Mathieu CAESAR, « Les juifs et le prince : entre législation et conflits de juridiction dans le duché de Savoie à la fin du Moyen Âge », dans *Les Statuts de Savoie d'Amédée VIII (1430). Une œuvre législative majeure. Gli Statuti sabaudi di Amedeo VIII del 1430. Un'opera legislativa di rilievo* (Mathieu CAESAR et Franco MORENZONI (dir.), *La Loi du Prince. La raccolta normativa sabauda di Amedeo VIII (1430)*, 1), Turin, 2019, p. 357-373, qui présente la situation de façon synthétique et équilibrée et évoque, aux p. 357-358, « le rapport ambivalent de protection et d'exploitation financière mis en place par les princes savoyards par le biais de chartes et de privilèges ». Sur les Juifs en Savoie jusqu'à Amédée VIII, voir surtout Thomas BARDELLE, *Juden...*, *op. cit.*, qui, toutefois, pour des raisons chronologiques, considère davantage le versant savoyard.

2. Umberto CASSUTO, « La famille des Médicis et les Juifs », *Revue des études juives*, 76, 1923, p. 132-145, souligne, p. 133-134, « l'attitude de constante bienveillance et souvent d'amitié des Médicis envers les Juifs habitant Florence ou les autres localités de l'État ». Il envisage « un phénomène d'importance notable pour l'histoire des Juifs d'Italie, à savoir la faveur obtenue fréquemment par eux des seigneurs et des princes de la Renaissance ». Sur Florence, voir encore Umberto CASSUTO, *Gli Ebrei a Firenze nell'età del Rinascimento*, Florence, Tipografia Galletti e Cacci, 1918.

3. Reinhold C. MUELLER, « Les prêteurs juifs de Venise au Moyen Âge », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 30, 6, 1975, p. 1277-1302, p. 1277 ; renvoi à Cecil ROTH, *The History of the Jews of Italy*, Philadelphie, The Jewish Publication Society of America, 1946, p. 115.

4. *Ibid.* : « By and large, it is possible to say that the republics tended to look upon the Jews with disfavor, and if economic circumstances compelled their admission it was usually not for long. The absolute rulers, less swayed by religious fanaticism and more objective in their political outlook, were more tolerant, and the ubiquitous, versatile, experienced Jewish banker was often a welcome figure for his own sake at their courts. Hence the curious phenomenon that the Jewish communities flourished least where the old city-republics retained their vitality, and that an

Il est douteux que les souverains qui ont favorisé les Juifs fussent « absolus », mais il est vrai que, moins perméables au « fanatisme religieux » et plus « objectifs » (plus pragmatiques, dirions-nous), ils les ont acceptés plus que ne l'ont fait les républiques.

Lellia Cracco Ruggini s'est exprimée de façon pénétrante sur le sujet ; dans un long article, qui prend modestement l'apparence d'une recension du grand livre de 1960 de Bernhard Blumenkranz¹, l'historienne observait bien que l'histoire des Juifs aux XIII^e-XV^e siècles est celle d'un « compromis continu, oscillant », « entre le respect formel des dispositions canoniques et une attitude globale de contrôle et de protection bienveillante de la part des différents gouvernements² ». L'oscillation, la « balançoire » même du texte original de Cracco Ruggini dit bien l'incertitude – un concept que nous croyons fondamental pour décrire d'assez près la situation et même l'expérience juives³. L'historienne n'observait pas moins l'évolution qui advient vers le milieu du XV^e siècle, quand les seigneurs s'arrogent le droit de statuer sur les Juifs et de traiter avec eux, ce qui a pour conséquence de faire percevoir les Juifs toujours davantage comme des « instruments de pouvoir » et permet d'interpréter les attaques portées contre eux comme des attaques portées aussi contre les hommes au pouvoir et leurs protégés. Mais la

absolutist revolution might be followed by the establishment of a Jewish community, while a democratic one would be succeeded sometimes by its destruction. It must, however, be added that "democracy" at this period is only relative, and that the ordinary city-state, at its most liberal, was generally governed by an oligarchic mercantile clique – a fact which partially explains its policy.» David B. RUDERMAN, « Un punto d'incontro tra culture diverse : il retaggio storico dell'ebraismo italiano », dans Vivian B. MANN (dir.), *I Tal Ya'. Isola della rugiada divina. Duemila anni di arte e vita ebraica in Italia*, Milan, Arnoldo Mondadori Arte, 1990, p. 21-39 est un représentant plus récent de ce courant historiographique.

1. Bernhard BLUMENKRANZ, *Juifs et chrétiens dans le monde occidental, 430-1096*, Paris et La Haye, Mouton and C^o, 1960.

2. Lellia CRACCO RUGGINI, « Note sugli ebrei... », art. cit., p. 954-955 : « [...] la storia degli ebrei fra il XIII e il XV s. nei vari stati italiani si presenta come un continuo, altalenante compromesso fra l'ossequio formale alle disposizioni canoniche e un sostanziale atteggiamento di controllo e di blanda protezione da parte dei diversi governi. Ma verso la seconda metà del '400 avvenne che i Signori, rendendosi viepiù conto dell'importanza dei banchieri ebraici come strumenti di potere, sottraessero ai vari comuni [p. 955] il diritto sinallora goduto di trattare localmente con i prestatori, stabilendo invece rapporti diretti fra costoro e le proprie corti. Si direbbe pertanto che proprio in coincidenza e in conseguenza di questi nuovi intendimenti centralizzatori molti comuni cominciarono a manifestare sorda ostilità verso gli ebrei, insistendo instancabilmente presso i Signori per ottenerne l'estradizione (così per es. i comuni di Pavia, Lodi, Cremona e Alessandria nel Ducato di Milano, durante il s. XVI). Il malanimo nutrito verso gli ebrei da comune e popolo si fece allora spesso tutt'uno con quello per i reggitori e i loro favoreggiatori e protetti [...] »

3. Le mot d'incertitude, présent dans l'œuvre de Giacomo Todeschini, figure aussi dans le titre de Simona CERUTTI, *Étrangers...*, op. cit. Sur cette notion, voir *infra*, chapitre III.

cause profonde de cette évolution, qui paraît coïncider avec des tendances centralisatrices sans nécessairement en être la conséquence, doit être explorée. Il convient de proposer, plutôt qu'une coïncidence, une explication reposant sur les « fondamentaux » des pouvoirs princiers et oligarchiques et dépassant la simple explication par le bénéfice économique d'une présence qui, après tout, aurait pu se révéler profitable aussi bien pour les régimes non princiers¹.

Les politiques juives des différents États diffèrent considérablement : l'hypothèse du présent travail est que les types de régimes politiques importent pour comprendre ces variations. Maintes typologies sont possibles : en l'absence, dans l'Italie du bas Moyen Âge, de régimes « de la multitude », qui permettraient de juger incarnées les trois formes de gouvernement distinguées par Aristote², la plus efficace d'entre ces typologies distingue, nous semble-t-il, deux types. Il y a, d'un côté, des régimes oligarchiques, parfois qualifiés de « républiques » (nous reviendrons sur ce vocable problématique), qu'il serait inepte d'assimiler sans (voire avec) nuance à des ancêtres de nos démocraties bourgeoises³ et qu'il serait erroné de croire différentes par essence des régimes seigneuriaux (devenus, par une évolution lexicale étalée sur le XV^e siècle, princiers), d'autant que ces derniers descendent des structures et institutions de celles-là et, bien souvent, les maintiennent formellement en un empilement administratif et politique courant dans les sociétés d'Ancien Régime. Et il y a donc, de l'autre côté, des principautés, espaces où s'est imposé un homme (*dominus, signore, princeps, principe*), originairement le premier magistrat, devenu seigneur, puis prince, et animateur d'un puissant processus de personnalisation et de dynastisation du pouvoir.

1. L'interprétation dominante, poursuit Mathieu CAESAR, « Les juifs et le prince... », art. cit., est que le prince tolère les Juifs en raison des bénéfices économiques qu'ils permettent et que l'on met en place la ségrégation à partir d'Amédée VIII.

2. On se rappelle que dans la *Politique*, III, 7, Aristote avait distingué entre la monarchie, l'aristocratie et la « politie » (gouvernement de la multitude), dont les formes dégénérées étaient respectivement la tyrannie, l'oligarchie et la démocratie. Polybe, lui, a distingué entre la monarchie, l'aristocratie et la démocratie, dégénérant respectivement en royauté, oligarchie et démagogie (*Histoires*, VI, 3-10).

3. Sur ce point, voir les contributions rassemblées dans « Il governo delle città nell'Italia comunale. Una prima forma di democrazia ?, Atti della giornata di studi, Prato, 12 ottobre 2005 », *Bollettino Roncioniano*, 6, 2006, en particulier Enrico ARTIFONI, « Republicanesimo comunale e democrazia moderna (in margine a Giovanni Villani, IV, 10: "Saper guidare e reggere la nostra repubblica secondo la politica") », p. 21-33, qui rappelle, p. 23, que le mot « démocratie » (*democrazia*) « non fa parte del vocabolario politico per un lungo tratto del secolo XIII ». « Democrazia fa il suo ingresso nel lessico teorico con la diffusione della traduzione latina di Guglielmo di Moerbeke della *Politica* di Aristotele, dagli anni Sessanta, e in un'accezione ben diversa da quella odierna. »



FIGURE 8 – «Le martyre de Simon de Trente»,
dans Hartmann Schedel, *Chroniques de Nuremberg*,
gravure sur bois colorée à la main, Anthonius Koberger, 1493.
© Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Rar. 287, folio 254v.

Cet ouvrage a été composé par IGS-CP
à L'Isle-d'Espagnac (16)